

## **Processus d'Évaluation des Fournisseurs**

### **PDRA Consulting & Ingénierie Environnementale**

## 1. Objet et portée

Ce processus définit les modalités d'évaluation, de suivi et de classement des fournisseurs, prestataires et partenaires techniques de PDRA Consulting & Ingénierie Environnementale. Il vise à garantir que les partenaires de l'entreprise respectent les exigences réglementaires, environnementales, sociales et éthiques, tout en assurant la qualité et la sécurité des prestations fournies. Ce processus s'applique à l'ensemble des fournisseurs actifs de PDRA et aux nouveaux entrants dans la base de données des partenaires.

## 2. Responsabilités

- Cellule de gouvernance : planifie et conduit l'évaluation annuelle, consolide les résultats et formule les recommandations.
- Direction générale : valide les conclusions et décisions de reconduction, suspension ou amélioration.
- Responsable RSE / HSE : évalue les aspects sociaux, éthiques et environnementaux.
- Chefs de projets : fournissent les retours d'expérience opérationnels sur la qualité, la sécurité et la réactivité des fournisseurs.

## 3. Critères d'évaluation

### a. Conformité réglementaire et environnementale

- Respect des obligations légales (immatriculation, autorisations, licences).
- Mise en œuvre de bonnes pratiques HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement).
- Gestion conforme des déchets, émissions et produits dangereux.
- Existence d'une politique environnementale ou d'un plan de conformité.

### b. Comportement éthique et social

- Respect des droits humains et du travail décent (non-discrimination, conditions de travail).
- Intégrité dans les pratiques commerciales (absence de corruption, commissions illégales, conflits d'intérêts).
- Respect du Code d'Éthique et de la Charte d'Achats Responsables de PDRA.
- Engagement dans des actions sociales ou communautaires.

### c. Sécurité des opérations sur les sites

- Application des consignes HSE sur les chantiers et projets.
- Disponibilité et port des Équipements de Protection Individuelle (EPI).
- Suivi des incidents, accidents ou non-conformités.
- Capacité à intervenir sans compromettre la sécurité du personnel PDRA ou des communautés.

### d. Qualité du service et performance opérationnelle

- Conformité des prestations aux spécifications techniques et délais contractuels.
- Réactivité face aux demandes et imprévus.
- Disponibilité des équipes et communication avec les responsables PDRA.
- Niveau de satisfaction des projets clients associés au fournisseur.

## 4. Méthodologie d'évaluation

1. Collecte des données : les informations sont recueillies via formulaires d'autoévaluation, visites de site et retours des chefs de projet.
2. Notation : chaque critère reçoit une note de 1 à 5 (de "non conforme" à "excellent").
3. Pondération : les critères environnementaux et HSE représentent au minimum 40 % du score global.
4. Classement : les fournisseurs sont classés en trois catégories :
  - A (Excellent) : conforme à toutes les exigences, prioritaire pour les futurs marchés.
  - B (Satisfaisant) : conforme mais amélioration souhaitable sur certains points.
  - C (Non conforme) : partenariat suspendu jusqu'à mise en œuvre d'un plan correctif.
5. Validation : la cellule de gouvernance consolide les résultats et les soumet à la direction pour décision.

## 5. Utilisation des résultats

Les résultats orientent la reconduction des partenariats, les décisions d'achat et les référencements futurs. Les fournisseurs classés A ou B sont privilégiés dans les appels d'offres et contrats à long terme. Un suivi correctif est exigé pour tout fournisseur classé C, avec un délai de mise en conformité défini. Les conclusions sont intégrées dans le rapport annuel de gouvernance et de durabilité de PDRA.

## 6. Révision du processus

Ce processus est révisé tous les deux ans ou en cas d'évolution significative des exigences réglementaires, normatives ou internes. La mise à jour est validée par la direction générale et communiquée à l'ensemble des départements concernés.



Papa Samba DRAMÉ